

Structure Musique-Ecole – Présentation générale

La structure Musique-Ecole est un partenariat entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), les Etablissements de Mon-Repos (pour les élèves scolarisés en 5^e et 6^e années) et de l'Elysée (pour les élèves scolarisés de la 7^e à la 11^e année), et le Conservatoire de Lausanne.

1. Objectifs

La structure Musique-école s'adresse à des élèves domiciliés dans le **canton de Vaud**, de la 5^e à la 11^e année, dont le potentiel, l'engagement et la motivation dans leur pratique musicale ont été reconnus lors d'une **audition d'admission**. Afin de s'épanouir dans la structure, ces élèves doivent être autonomes et à l'aise scolairement.

La Structure Musique-école permet de conjuguer parcours scolaire ordinaire et études musicales approfondies, en gardant un vrai choix d'orientation.

Les horaires de l'école sont allégés individuellement et les cours de musique renforcés au Conservatoire de Lausanne.

Depuis 2005, année de création de la Structure, celle-ci donne aux établissements scolaires concernés une identité forte dans le domaine de la formation scolaire et musicale.

2. Structure d'encadrement

Les élèves de la structure Musique-école bénéficient d'un suivi pédagogique renforcé.

Un comité de pilotage est responsable de diriger la structure en harmonisant les parcours scolaires et musicaux. Il en assure également un suivi de qualité.

Une réunion d'échanges entre le Conservatoire et la coordinatrice a lieu à la fin du premier semestre afin d'établir un bilan musical et scolaire pour chaque élève de la Structure.

Le comité de pilotage de la Structure est dûment informé, à chaque semestre, de la situation scolaire des élèves, ainsi que de leur dossier d'évaluation artistique musical.

La coordinatrice de la Structure assure la transmission des informations courantes entre les divers partenaires tout au long de l'année scolaire.

2.1 Comité de pilotage

Il est constitué des personnes suivantes :

- Mme Catherine Chevalier, Directrice de l'EPS de l'Elysée
- Mme Claude Zryd Centelighe, Directrice de l'EP Mon-Repos
- M. Norbert Pfammater, Directeur du Conservatoire de Lausanne
- Mme Joséphine Duruz, coordinatrice de la structure Musique-école (Elysée et Mon-Repos)
- Mme Sandrine Rérat, Doyenne Musique-école à l'EPS de l'Elysée
- M. Angelo Lombardo, Adjoint à la Direction du Conservatoire de Lausanne
- M. Yvan Rumpel, Collaborateur à la Direction pédagogique de la DGEO
- Mme Itéb Ayab, Doyenne Musique-école à Mon Repos

3. Cursus musical et scolaire

Le Conservatoire de Lausanne est responsable de la formation artistique et offre deux filières différentes :

3.1.1 Cursus Maîtrise Musique-école

- Deux cours de chant/travail vocal par semaine, en petit groupe (lundi et vendredi après-midi, sur le temps scolaire). Les horaires seront précisés durant l'été.
- Un cours de polyphonie et de lecture de partitions (mardi hors temps scolaire).
- Participation à l'une des Maîtrise du Conservatoire (mercredi après-midi).
- Des sessions d'atelier scénique peuvent être prévues, selon les projets.

3.1.2 Cursus de pratique individuelle instrumentale ou vocale

- Un double cours d'instrument principal ou de chant individuel : 2 cours de 40 minutes à organiser directement avec le professeur d'instrument ou de chant.
- Un cours de solfège de 50 minutes, l'horaire est à fixer avec le secrétariat du Conservatoire. Les élèves qui ne suivent pas encore de cours au Conservatoire passeront un petit test pour être classés dans le niveau le plus adéquat.
- Un cours collectif de culture musicale a lieu le lundi après-midi sur le temps scolaire. Les élèves sont regroupés par âge et abordent des sujets variés, par module, tout au long de l'année.

Elèves de 5^e à 8^e année : 13h20-14h10

Elèves de 9^e à 11^e année : 14h10-15h00

- La participation à l'un des grands ensembles du Conservatoire de Lausanne (généralement le mercredi après-midi) est obligatoire. Les instruments de l'orchestre jouent dans un des grands ensembles (Crescendo, Orchestre du CL, MiniSwings, MiniStrings, et EVCL). Les instruments qui ne sont pas concernés par l'orchestre participent à une des maîtrises. Pour les cas particuliers, la Direction peut orienter l'élève vers un autre ensemble ou atelier en fonction de l'instrument, du profil, de l'âge de l'élève et du parcours antérieur. Une communication à ce sujet vous parviendra dans le courant de l'été.
- L'étude d'un instrument secondaire est facultative et se fait sur accord de la Direction et sous réserve des places disponibles. L'instrument principal, le profil et l'âge de l'élève sont les éléments qui déterminent la pertinence du 2^{ème} instrument. Nous recommandons vivement de ne pas débiter un 2^{ème} instrument l'année de l'admission en Musique-école. Pour les élèves qui pratiquent déjà un 2^{ème} instrument, la demande d'inscription doit parvenir au Conservatoire (angelo.lombardo@hemu-cl.ch) **avant mi-juin**.
- Ponctuellement, il y a des projets spécifiques auxquels participent tous les élèves de la Structure Musique-école.
- Il est aussi possible de s'inscrire à un cours de Musique de chambre en plus, mais c'est optionnel et ce dernier n'est pas compris dans le forfait d'écologie.

3.1.3 Examens

Les élèves de la structure suivent le même plan d'études que les autres élèves du Conservatoire et sont soumis au règlement des études du Conservatoire de Lausanne.

Un contrôle annuel pour l'instrument principal est obligatoire. L'élève présente 2 pièces.

Pour les élèves intégrant la Structure à partir de l'année 2021-2022 et afin de garantir la qualité du parcours musical des élèves, une réévaluation du niveau musical a lieu avant le passage en 9^{ème} année.

3.2 Coursus scolaire

3.2.1 Cycle primaire (5-6)

L'Etablissement primaire de Mon-Repos accueille les élèves de 5P et 6P.

L'organisation de l'accueil de ces élèves revient à la Direction de l'établissement. Celle-ci collabore avec le comité de pilotage de la structure pour l'enclassement de ses élèves. Ils peuvent être réunis dans la même classe multi-âge ou répartis dans plusieurs classes de l'établissement.

Les élèves de la structure bénéficient d'un horaire allégé pour leur permettre de se rendre au Conservatoire plusieurs après-midi par semaine.

Les transports entre l'école et le Conservatoire ne sont pas pris en charge par la structure.

Les APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) sont à disposition pour les élèves ne pouvant pas rentrer chez eux à midi.

3.2.2 Cycle primaire et secondaire (7-11)

L'organisation de l'accueil de ces élèves revient à la Direction de l'établissement primaire et secondaire de l'Elysée. Celle-ci collabore avec le comité de pilotage de la Structure pour l'enclassement de ses élèves. Les élèves musiciens sont généralement regroupés au sein de la même classe et sont intégrés dans des classes régulières.

Les élèves de la Structure bénéficient d'un horaire hebdomadaire allégé (allant jusqu'à 8 périodes au maximum pour les élèves de 7-8^e année et jusqu' à 6-7 périodes au maximum pour les élèves de 9-11^e année) pour leur permettre de se rendre régulièrement au Conservatoire.

Les décisions d'allègement sont prises durant la première semaine d'école, en collaboration avec les parents et validées par la Direction de l'établissement.

A midi, les élèves ne pouvant pas rentrer chez eux ont la possibilité de prendre leur repas au réfectoire « fourchette verte » de la Croix d'Ouchy.

En cas de difficultés dans une discipline, un élève peut bénéficier d'appuis ciblés. Aussi, au besoin, lorsqu'un élève doit s'absenter pour un concours ou examen de musique, il peut bénéficier d'appui afin de rattraper le travail manqué en classe.

3.3. Demandes de congé

L'octroi d'un congé relève de la compétence de l'établissement scolaire. Il appartient aux parents de transmettre toute demande de congé au maître de classe, au moins deux semaines à l'avance et par écrit. Pour certaines décisions, l'établissement demandera un préavis au Conservatoire de Lausanne.

4. Admission des candidats dans la Structure

Les élèves de la structure y entrent par choix : cela requiert de leur part assiduité, engagement et motivation.

4.1 Critères d'accès à la Structure – examen d'admission

L'accès à la structure n'est possible qu'en début d'année scolaire, et en principe au début d'un cycle (5/7/9).

L'admission se fait sur audition au Conservatoire et étude du dossier scolaire.

Le Conservatoire met en place une audition. Le résultat de cette audition est le critère déterminant pour l'accès à la structure. Il prend en compte les éléments suivants :

- Audition d'instrument ou de chant.
- Rapport de solfège (sauf candidats à la Maîtrise).
- Lettre de motivation.

Les candidats admis qui ne sont pas encore élèves au Conservatoire de Lausanne sont automatiquement inscrits pour la rentrée scolaire de septembre.

Pour tout renseignement :

Coordinatrice scolaire : Joséphine Duruz

josephine.duruz@edu-vd.ch

Adjoint à la Direction du Conservatoire : Angelo Lombardo

angelo.lombardo@hemu-cl.ch

Lausanne, le 5 juillet 2023